

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 20 janvier 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Patrick Simony
Valère Huet
Stéphane Fournier
Mme Nathalie Francoeur

Absence : Denis Fortin

Était également présente Mesdames Marie Dufresne,dg, Léona Francoeur adj. et Yvan Pruneau ins.adj.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #029-01-14

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Engagement Marielle (dossiers urgents : bonification du projet pontons déposé mrc avant le 12 mars- plancher aréna recherche de financement et autres projets)
- 2- Engagement et banque de noms pour occasionnel
- 3- Ordinateur bureau dg
- 4- Vacances non prises en 2013
- 5- Décision camion et sableuse
- 6- MADA explications du délai
- 7- Factures à payer (si nécessaire)
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 030-01-14

1- Engagement Marielle Clavet, agent de développement

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage madame Marielle Clavet, comme agent de développement comme par les années passées. Son salaire augmente de 3% comme les autres employés et elle est engagée pour 15 semaines.

QUE ces priorités sont les suivantes : -
- Bonifier le projet présenté au pacte rural concernant l'aménagement des pontons et chafauds de St-Yvon,
- Aide financière pour obtenir des fonds pour le plancher de l'aréna
- Terrain de soccer et terminer terrain de jeux
- Projet Pénélope
- Dossier église

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 031-01-14

2- Engagement

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage monsieur Rodrigue Côté au coût horaire de 15\$ sur appel seulement afin d'aider monsieur Pruneau que ce soit pour le déneigement ou la cueillette des ordures ménagères ou tout autre travail requis.

QUE la municipalité fera un appel à la population afin d'obtenir une banque de candidatures en cas de besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 032-01-14

3- Achat d'un ordinateur/bureau dg

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur pour le bureau de la directrice générale tel que présenté par PG et autorise sa directrice à signer le contrat établi. Cette pièce fait partie intégrante du présent procès verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 033-01-14

4- Vérification de l'ancienneté des employés/ versus semaine de vacances

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal étudie présentement les contrats de travail des employés municipaux et a demandé à la secrétaire adjointe de sortir toutes les heures de chacun afin d'en établir l'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification a été effectuée en fonction de l'article 04. Intitulé : L'ancienneté des contrats municipaux en vigueur dans la municipalité depuis 2007.

CONSIDÉRANT QUE certains litiges sont survenus et pourraient continuer dans l'avenir, et que le conseil juge qu'il

est important de clarifier cette situation afin d'améliorer le climat de travail;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE FOURNIER CONSEILLER ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal statue l'ancienneté de chacun selon la vérification effectuée à savoir :

- Jacques Côté : 15 ans
- Léona Francoeur : 14 ans
- Yvan Pruneau : 12 ans

QUE des vacances sont payables pour : Jacques Côté; 1 semaine = 2013; Léona Francoeur; 6 semaines (2=2011, 2= 2012 et 2= 2013) et Yvan Pruneau; 2 semaines pour 2013.

QUE la directrice générale est autorisée à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 034-01-14

5- Décision camion et sableuse

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à l'achat d'une autre sableuse plus performante au coût de 7 697.58\$ qui sera installée à Grande Rivière chez Mauger Ford.

Que le camion est présentement en réparations à Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 035-01-14

6- MADA

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signée en janvier 2012 afin d'établir une politique familiale et de municipalité amie des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait procédé à l'embauche d'une chargée de projet qui a terminé le 19 avril 2013 et qu'il ne restait que l'impression à faire.

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps nous n'avons toujours pas reçu l'ébauche de la politique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre du ministère de la famille nous spécifiant que la date limite pour leur faire parvenir la reddition de comptes est le 31 mars prochain;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR
PATRICK SIMONY CONSEILLER ET RÉSOLU :

QUE madame Jocelyne Huet étant
responsable du dossier procèdera selon
l'ordre suivant :

- récupération des données, suivie
de la correction
- impression qui devra être
effectuée au plus tard le 10
février afin d'être adoptée par le
conseil municipal lors de sa
séance régulière de ce jour
- acheminer aux comptables le
rapport final et les pièces
justificatives afin de procéder à
la reddition de comptes
- faire parvenir au ministère de la
famille avant le 31 mars prochain
- publiciser et présenter la
politique à la population.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 036-01-14

7- Factures à payer

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE
FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des
factures suivantes :

Réseau GIM, accès internet 6 mois;
930.83\$
Plante Vacuum au 628, 579.19\$ vidange
des fosses du 403 et 628 : 919.80\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens
à la période de questions.

Questions portant sur : candidatures-
saleuse.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance
est levée à 19h50.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».

Maire

Sec-trésorière